



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 10 décembre 2019, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yvres Lebreux, greffier

Quelque huit personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 36 par le maire Jonathan Lapierre.

R1912-1543

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 7.1.2 concernant la nomination d'un maire suppléant et en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 novembre 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
 - 7.1.2 Approbation du calendrier des séances ordinaires 2020 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.1.3 Autorisation de signature – Entente de principe – Déménagement de P & B Entreprises ltée
 - 7.2 Finances
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 4, chemin Boudreau – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.8.1 Plan directeur (2020-2021) – Projet de développement d'espaces publics
 - 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Capitole de l'Est de Grande-Entrée
 - 7.9.2 Participation financière au projet de la RÉGIM – Hubs de mobilité durable
 - 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° 2019-18 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 910 000 \$
 - 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° 2019-18 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 910 000 \$
 - 7.10.3 Avis de motion – Règlement n° 2019-19 décrétant un emprunt de 4 411 680 \$ remboursable en 20 ans afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

- 7.10.4 Dépôt du projet de règlement n° 2019-19 décrétant un emprunt de 4 411 680 \$ remboursable en 20 ans afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ
- 7.10.5 Adoption du Règlement n° 2019-15-1 modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1912-1544

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

R1912-1545

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 novembre 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 novembre 2019.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé et d'entériner les décisions prises lors de cette séance.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

R1912-1546

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 octobre au 25 novembre 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d' approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 547 167,73 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus

Le greffier confirme avoir reçu de la part de chacun des membres du conseil sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

R1912-1547

Approbation du calendrier des séances ordinaires 2020 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

- Mardi 21 janvier 2020
- Mardi 11 février 2020
- Mardi 10 mars 2020
- Mardi 14 avril 2020
- Mardi 12 mai 2020
- Mardi 9 juin 2020
- Mardi 14 juillet 2020
- Mardi 11 août 2020
- Mardi 8 septembre 2020
- Mardi 13 octobre 2020
- Mardi 10 novembre 2020
- Mardi 8 décembre 2020

que les séances du conseil débutent à 19 heures;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

N° de résolution
ou annotation

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le bulletin mensuel L'Info-municipale, conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

R1912-1548

Autorisation de signature – Entente de principe – Déménagement de P & B Entreprises ltée

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du recours collectif intenté contre P & B Entreprises ltée et la Municipalité, les parties ont convenu d'un accord lors de la conférence de règlement à l'amiable présidée par l'Honorable Paul Vézina, le 22 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer l'entente de principe rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'entente de principe établissant les conditions permettant de régler le dossier d'action collective n° 115-06-000001-109 de la Cour supérieure du Québec.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1912-1549

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 4, chemin Boudreau – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

La propriétaire de la résidence sise au 4, chemin Boudreau, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite exécuter des travaux d'agrandissement à sa résidence. Or, à la lumière des informations fournies par la propriétaire, la construction empiéterait dans la marge avant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme une résidence située à 3,7 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 7,5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant est déjà dérogoire en ce qui concerne la marge avant;

CONSIDÉRANT QU' après réalisation des travaux, l'agrandissement sera positionné davantage en retrait de la ligne avant que le bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 22 octobre 2019;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 22 novembre 2019, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'accorder cette dérogation mineure, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1912-1550

Plan directeur (2020-2021) – Projet de développement d'espaces publics

CONSIDÉRANT la nécessité de doter la Municipalité des Îles d'un plan d'ensemble cohérent pour la gestion et le développement de ses infrastructures et équipements récréatifs extérieurs;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche de mise à niveau des équipements existants et la demande pour le développement de nouveaux parcs et d'espaces destinés aux familles;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer des espaces complémentaires et distincts les uns des autres;

CONSIDÉRANT les demandes des citoyens et l'évolution des besoins en matière de loisirs récréatifs et de détente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de mandater le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour la production d'un plan directeur relatif aux infrastructures et équipements récréatifs extérieurs de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, et ce, dans un échéancier de deux (2) ans;

dès 2020, de procéder à la mise à niveau et au développement du projet de création d'un espace public du village de Cap-aux-Meules et d'amorcer le projet d'espace public du village de Havre-aux-Maisons;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

de mandater l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM) pour accompagner le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire dans la réalisation de ce plan.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1912-1551

Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Capitole de l'Est de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la revalorisation du Capitole de l'Est et que des investissements sont requis pour la remise en état de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une salle communautaire à Grande-Entrée et le potentiel de partenariat entre la Municipalité et l'Auberge La Salicorne pour la mise en œuvre d'un projet commun;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de requérir des services professionnels externes afin d'évaluer les besoins, de réaliser les plans d'un tel projet et de produire une estimation des coûts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de lancer un appel d'offres pour requérir des services professionnels en architecture et ingénierie visant la production de plans préliminaires et une estimation budgétaire d'un projet de regroupement du Capitole de l'Est et de l'Auberge La Salicorne;

de réserver une somme de 20 000 \$ provenant du fonds d'avant-projets pour financer cette dépense;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce mandat et à assurer le suivi.

R1912-1552

Participation financière au projet de la RÉGIM – Hubs de mobilité durable

CONSIDÉRANT QUE la RÉGIM, à titre de responsable du transport collectif sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, et la Municipalité désirent mettre en place avec d'autres municipalités de la région le projet intitulé TCiTE, c'est-à-dire transport collectif intelligent et transport écologique visant l'achat d'un véhicule électrique par la Municipalité, l'augmentation de l'autopartage et la mise en place d'une plateforme Web intermodale intégrant les autres mobilités;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE la RÉGIM et la Municipalité souhaitent présenter ce projet dans le cadre de programmes de financement gouvernementaux, dont ceux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE ce projet rejoint des objectifs de la Stratégie énergétique du territoire des Îles-de-la-Madeleine, dont la mise en place d'options de mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer une transition énergétique de sa flotte de véhicules;

CONSIDÉRANT QU' un retrait ultérieur de la participation de toute municipalité au projet, advenant que son financement soit accepté par la FCM, nuira à la réalisation du projet à l'échelle régionale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal s'engage à verser une contribution maximale de 43 900 \$ pour sa participation au projet RÉGÎM - TCiTé;

que le conseil s'engage à déboursier 6 000 \$ au projet, advenant le désistement de la Municipalité, dans la mesure où le financement obtenu permet de respecter la contribution maximale municipale de 43 900 \$;

que cet investissement soit financé en prélevant la somme de 43 900 \$ au fonds de roulement et en autorisant son remboursement sur une période de cinq (5) ans;

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce projet.

L'achat de ce véhicule électrique sera intégré à même le plan de renouvellement de la flotte des véhicules municipaux.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1912-1553

Avis de motion – Règlement n° 2019-18 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 910 000 \$

Le conseiller, M. Jean-Philippe Déraspe, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 910 000 \$.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

N° de résolution
ou annotation

R1912-1554

Dépôt du projet de règlement n° 2019-18 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 910 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil a constitué en 2006 un fonds de roulement en vertu du Règlement n° 2006-09;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter son fonds de roulement à 910 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2019-18 séance tenante.

R1912-1555

Avis de motion – Règlement n° 2019-19 décrétant un emprunt de 4 411 680 \$ remboursable en 20 ans afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 4 411 680 \$ remboursable en 20 ans afin de financer de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ.

R1912-1556

Dépôt du projet de règlement n° 2019-19 décrétant un emprunt de 4 411 680 \$ remboursable en 20 ans afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements fédéral et provincial ont conclu une entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a mis en place et approuvé les modalités du programme de la TECQ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu réaliser des travaux dont les dépenses sont admissibles au programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2019-19 séance tenante.

R1912-1557

Adoption du Règlement n° 2019-15-1 modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 11 mai 2010, un schéma d'aménagement et de développement révisé lequel est entré en vigueur le 25 juin 2010;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé a entraîné pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine l'adoption d'un nouveau plan et de nouveaux règlements d'urbanisme, lesquels sont entrés en vigueur le 4 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité peut modifier son plan et ses règlements d'urbanisme selon le processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 22 octobre 2019;

ATTENDU QU' un avis public demandant la participation à un référendum sur le second projet de règlement a été publié le 22 novembre 2019;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 10 septembre 2019;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2019-15-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 2010-08 et du Règlement de lotissement n° 2010-09 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Les points suivants sont portés à l'attention des membres du conseil et des personnes présentes :

Appel de candidatures citoyennes – Comité sur le développement touristique

Le maire informe du lancement d'un appel de candidatures en vue de recruter trois citoyens qui viendront s'ajouter comme membres du comité de travail mis en place par la Communauté maritime et dont le mandat consiste à évaluer la pression de l'achalandage touristique aux Îles. Les personnes intéressées ont jusqu'au 20 décembre prochain pour déposer leur candidature.

Défilé de Noël

La conseillère Suzie Leblanc souligne un bon coup de la CTMA, coordinatrice du défilé de Noël tenu dimanche dernier, à laquelle se sont adjoints plusieurs entreprises et organismes du milieu. En effet, l'évènement était des plus spectaculaires tant par la participation des figurants que par la beauté des chars allégoriques. Madame Leblanc dit avoir été impressionnée par l'envergure de ce défilé qui n'avait rien à envier à ceux de plus grandes villes auxquels elle a déjà assisté. Bravo aux organisateurs!



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Fosses septiques dans le secteur du chemin des Chalets – Demande est faite au conseil pour que la Municipalité retire les fosses septiques avant qu'un déversement ne survienne.

R1912-1558

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 12.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier